

Procès-verbal du Conseil Municipal

Commune de SAINT-BONNET

SÉANCE du 6 juillet 2023

Date de convocation : 29 juin 2023

L'an deux mil vingt trois, le six juillet à 20 h 30

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BONNET, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine POURTAU, le Maire.

Présents : Mme Sandrine POURTAU, M. Éric ROBIN, Mme Adeline GILBERT, Mme Viviane RAINAUD, M. MANDIN Michel, Mme BUREAU Angélique, Mme Stéphanie IDIER, Mme PERES Marie-Claire, M. Yoann FRÉMONDIÈRE-DELÉTOILE

Absents : M. BARREAU Kevin,

Secrétaire de séance : Mme Adeline GILBERT

Date de convocation : 29 juin 2023

Membres → en exercice : 10 Présents : 9 Votants : 9 Pouvoirs : 0

Après avoir constaté que le quorum était atteint, le président de séance aborde l'ordre du jour.
Les votes portent sur 9 voix.

OBJET : Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 1^{er} juin 2023

Madame le Maire présente le procès-verbal du dernier conseil municipal du 1^{er} juin 2023.
Le conseil municipal approuve le procès-verbal présenté.

Adoptée à l'unanimité

OBJET : Montant du loyer et des charges du logement communal « 3 Place du Souvenir »

Madame le Maire expose au Conseil municipal que la date de révision du loyer est prévue tous les 1ers juillet.

Mme le maire propose que le loyer ne soit pas augmenté au regard du contexte économique actuel et du fait qu'il n'y ait pas de changement de locataires prévu;

- **Loyer actuel** : 529.08 € par mois

AVANCES sur CHARGES qui donnent lieu à régularisation annuelle :

- Ordures Ménagères : 12.33 €
- Chauffage bois : 90,00 €
- Eau : 12.00 €

TOTAL LOYERS + CHARGES = 643.41 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL** de la commune de SAINT-BONNET, **DÉCIDE** à l'unanimité :

- **DE NE PAS AUGMENTER** le loyer « 3 place du Souvenir » au 1^{er} juillet 2023

OBJET : Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet

➤ Le Maire informe l'assemblée :

Compte tenu de la décision d'ouvrir une matinée supplémentaire en plus la mairie au public, du temps nécessaire à la gestion du site internet et de l'accroissement du nombre de tâches administratives, il convient de modifier la durée hebdomadaire de service de l'emploi correspondant.

Cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle :

- Modifie au-delà de 10 % la durée initiale de l'emploi,

➤ Le Maire propose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de supprimer l'emploi d'adjoint administratif créé initialement à temps non complet par délibération du 03/03/2022 pour une durée de 21.50 heures par semaine, et de créer un emploi d'adjoint administratif à temps non complet pour une durée de 25.50 heures par semaine à compter du 01/09/2023

➤ Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 26 juin 2023,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

OBJET : Augmentation du montant de participation employeur au titre du contrat maintien de salaire

Le Maire, informe les membres du Conseil,

Par délibération du 09/09/2021, la collectivité, a mis en place la convention de participation pour le risque « Prévoyance » et « maintien de salaire,

Considérant que la collectivité, au titre de l'année 2022, a versé une participation employeur de 7.30 euros par mois et par agent pour le maintien de salaire

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 26 juin 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE :

- De fixer à 10.00 € par agent et par mois (quelle que soit la quotité ou la modalité d'exercice du travail fourni par

chaque agent), la participation financière « du maintien de salaire » de la collectivité au risque « Maintien de salaire » pour 2023 à compter du 01/07/2023.

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

OBJET : Commission de sécurité de la salle des fêtes : validation du devis

La commission de sécurité, réunie en juin à la sous-préfecture de cognac, a délivré un avis défavorable avec obligation de faire les travaux avant le 20/07/2023, date de la prochaine commission.

Si les travaux ne sont pas faits avant cette date, la salle des fêtes ne pourra plus être louée. Dans ce cadre, l'entreprise ER Mécanique a établi un devis qui s'élève à 5 652.54 € HT (6 300.67 TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **VALIDE** le devis de l'Entreprise ER Mécanique.

- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents se référant à ce dossier

OBJET : Devis place handicapés

La mise en conformité concernant l'accessibilité est presque terminée. Il manque le marquage au sol des places de stationnement à la salle des fêtes et à l'église.

Au salon de maires, Mme le Maire a rencontré une entreprise qui permet de matérialiser les places au sol avec des pavés.

Le devis comprend les panneaux, la matérialisation...

- 2 places : 1 045 € TTC

Nous possédons déjà les panneaux et nous allons demander à l'entreprise de mettre à jour le devis. Dès réception de celui-ci, le conseil municipal donne son accord pour que Madame le Maire le valide et **AUTORISE** le maire à signer tous les documents se référant à ce dossier

OBJET : Devis travaux préau

Concernant les travaux du préau, la préfecture nous accorde le changement de destination de la DETR. Les travaux en préau école seront remplacés par les travaux en préau communal.

Il a été demandé 2 devis :

65 213.27 € TTC Zauzère

47 215.20 TTC Mondy

Dans le devis de Monsieur Mondy les travaux de zinguerie ne sont pas compris. Le dernier devis référant celui-ci date de 2020 et s'élevait à environ 1 900 €.

Nous allons demander un devis actualisé à l'Entreprise Barreau.

Monsieur Mondy pourra débiter des travaux dans l'été 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** de valider le devis de Monsieur Mondy
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents se référant à ce dossier

OBJET : Devis travaux réfection de la toiture de la salle des fêtes

La toiture de la salle des fêtes présente un problème d'étanchéité. Il y a des tuiles descellées : infiltration d'eau dans le mur. Il y a une bande de 30 cm à refaire

Un devis à Monsieur Mondy a été demandé.

- Devis : 1 650 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** de valider le devis de Monsieur Mondy
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents se référant à ce dossier

OBJET : Programme Wiesviller

Une réunion a eu lieu le 16/06/2023 pour définir le programme.

Les élus de Wiesviller arrivent à la gare Angoulême le vendredi soir.

Ils dormiront à l'hôtel le Bon Repos à Barbezieux.

Restaurant au Bon Repas le vendredi soir à la charge de chacun : qui souhaite venir ? afin de finaliser la réservation

Marie-Claire : 2	Michel 2
Yoann : 2	Vivianne : 2
Adeline : 2	Sandrine : 2
Wiesviller 6	M et Mme Fougeret : 2

Samedi :

Visite Rémy martin + repas le midi sur Cognac 10 places gratuites 20 places à 10 € : 25 personnes max

Marie-Claire : 2	Michel 2
Yoann : 2 ou 4	Vivianne : 1
Adeline : 1	Sandrine : 2
Stéphanie : 2	Wiesviller : 6
M et Mme Fougeret : 2	

L'après-midi : promenade dans cognac

L'inauguration des panneaux aura lieu à 18h. Une invitation sera distribuée aux habitants de la commune. Nous avons demandé une parution dans Charente Libre.

A l'issue de l'inauguration, un apéritif sera offert aux habitants ;

Prévoir de faire les courses : soupe de champagne + gâteaux apéro

Nous ferons un pique-nique partagé avec les élus à la salle des associations.

Dimanche matin :

Le comité des fêtes de la commune organise « la Fête de la Paille ». Une randonnée pédestre est organisée. Les élus de Wiesviller y participeront encadrés par Yoann et Viviane.

Dimanche midi repas fête de la paille :

Michel : 2

Yoann : 3

Vivianne : 3

Stéphanie : 4

Wiesviller : 6

Demander à M et Mme Fougeret s'ils souhaitent venir.

Dimanche soir :

Temps calme

OBJET : Questions diverses

Michel Mandin : travaux voirie : le dernier devis ne correspond toujours pas aux travaux réalisés : 1 200 € TTC en plus.

Angélique Bureau : Les horaires des bus du RPI : 30 mn de bus le matin 8h10 et 37 mn le soir

Prochain CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 14 septembre 2023

La séance est levée à 22h15

Signature du Maire

Signature du Secrétaire de séance

